

VILLE D'AVIGNON
DEPARTEMENT ATTRACTIVITE TERRITORIALE

APPEL A PROJETS ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
ANNEE 2019

PREAMBULE :

Pour l'année 2019, la Ville d'Avignon a souhaité mettre en place un appel à projets pour l'attribution des subventions aux associations portant des actions en matière d'Economie Sociale et Solidaire.

L'objectif est de permettre à tous les porteurs de projets de proposer des actions répondant aux axes de travail prioritaires de la Ville d'Avignon dans le cadre de son soutien au développement de l'ESS.

Le présent appel à projets, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2019, rappelle les objectifs de la Ville d'Avignon et décrit la procédure mise en place pour le dépôt et l'instruction des demandes de subventions.

LES AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES DE LA VILLE D'AVIGNON EN MATIERE D'ESS :

L'Economie Sociale et Solidaire, est définie par la Loi du 31 Juillet 2014 qui reconnaît l'intérêt public d'un mode d'entreprendre différent, générateur de richesses économiques et de réponses aux besoins sociaux et environnementaux en plaçant l'être humain au cœur de la démarche économique.

La Ville d'Avignon porte un projet ambitieux de ville durable et solidaire qui se traduit dans l'ensemble de ses politiques publiques, impulsées depuis 2014.

A ce titre, la Ville d'Avignon souhaite affirmer son rôle de contributeur au développement de l'ESS sur son territoire en accompagnant les acteurs qui œuvrent dans ce domaine.

Les priorités d'action définies par la Ville d'Avignon pour l'année 2019 portent sur les thématiques suivantes :

- La promotion de l'Economie Sociale et Solidaire

La Ville souhaite accompagner les projets visant à promouvoir le développement de l'ESS, de l'économie circulaire, de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération et de manière générale les nouvelles formes d'entreprendre sur le territoire vers une transition écologique et solidaire.

Il s'agit ici de soutenir les initiatives de toute nature (organisation de manifestations, contributions à des événements, animations, interventions ...) susceptibles de se dérouler sur le territoire de la Ville d'Avignon.

- Nouveaux modes de consommation / « commerce autrement »

La Ville souhaite soutenir les initiatives visant à favoriser l'émergence de modes de consommation durable et responsable parmi lesquelles : Monnaie Locale Complémentaire ;

supermarchés coopératifs ; démarches collectives visant à diminuer l'impact environnemental des commerces : réduction et tri des déchets, réductions des emballages, livraisons bas carbone, circuits-courts etc...

- Tiers lieux

La Ville souhaite pouvoir encourager les actions visant à l'émergence ou au confortement de tiers-lieux associatifs sur son territoire (repair-café, fablab, ateliers partagés, conciergerie solidaire...)

- Alimentation durable

En complément des actions qu'elle porte elle-même en faveur du développement d'une alimentation durable, notamment à travers la restauration scolaire municipale, la Ville d'Avignon souhaite encourager les projets associatifs visant à promouvoir, développer ou accompagner des modes de production et de consommation de produits agricoles durables et responsables.

CRITERES DE SELECTION :

Dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande de subventions, les critères suivants seront examinés :

➤ Critères relatifs à la structure associative :

- Vie associative réelle et démocratique : nombre d'adhérents, tenue des assemblées générales, renouvellement des instances internes ...
- Santé financière, transparence de gestion : présentation des comptes et budgets, diversification des recettes, capacité d'autofinancement

➤ Critères relatifs à l'action ou au projet proposé :

- Action se déroulant sur le territoire de la Ville d'Avignon
- Adéquation du projet avec les priorités de la Ville
- Adéquation du modèle économique et des valeurs portées par les porteurs de projet – contribution à la création d'emploi non délocalisable
- Moyens mis en œuvre pour la réalisation de l'action
- Modalités de communication et d'information sur l'action
- Qualités des partenariats : modalités de l'implication citoyenne et d'association des habitants et/ou partenaires associatifs

PROCEDURE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Contenu du dossier :

Les structures souhaitant répondre à l'appel à projet devront constituer un dossier de demande de subvention composées des pièces suivantes :

- Le formulaire CERFA dûment rempli (formulaire unique n°12156*05)

- Les statuts de l'association régulièrement déclarés
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil d'administration, bureau etc...)
- Un relevé d'identité bancaire portant adresse correspondant à celle du n°SIRET/SIREN
- Le bilan comptable de l'année n-1
- le budget prévisionnel de l'année 2019 et le cas échéant le budget prévisionnel du projet faisant l'objet de la demande de subvention
- Le rapport d'activité de l'année n-1
- La charte de la vie associative dûment signée

Participation financière de la Ville :

La Ville apportera une participation financière au projet retenu plafonnée à 8 000 €.

Remise des candidatures :

Les dossiers devront être déposés le **lundi 15 avril 2019 au plus tard**, à l'adresse suivante :

Département Attractivité Territoriale
Hôtel de Ville d'Avignon
84045 Avignon cedex 9

Ou par mail à l'adresse suivante :
marc.skierski@mairie-avignon.com

Procédure et calendrier d'instruction :

Les dossiers feront l'objet d'une instruction par le Département Attractivité Territoriale de la Ville d'Avignon et seront examinés lors commission développement économique qui rendra un avis consultatif préalable à la décision d'octroi des subventions par le Conseil Municipal.

- 15 avril : réception des dossiers de demande de subventions (délai de rigueur)
- 15 avril - 15 mai : instruction des dossiers de demande de subventions par le Département Attractivité Territoriale de la Ville d'Avignon.
L'instruction pourra donner lieu à des demandes de pièces ou d'informations complémentaires et si nécessaire à un rendez-vous entre l'association concernée et le service instructeur.
- Juin : présentation des dossiers de demande de subvention en commission développement économique de la Ville d'Avignon. La commission rend un avis consultatif
- Juin : décision d'attribution de subventions en conseil municipal
- Les subventions seront ensuite mandatées et versées selon la réglementation en vigueur

Renseignements au 04.90.80.44.09 ou par mail : marc.skierski@mairie-avignon.com